



Délibération n°2024-96

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	36
- dont « pour » :	36
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM)

Le mardi 16 juillet 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Bélus, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE

Procurations : Fabienne LABASTIE à Lionnel BARGELES, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Estelle LEVI, Thierry CALOONE, Jean-Luc SEMACOY, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5721-2,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu la délibération du 28 juillet 2020 portant désignation de neuf délégués titulaires et de neuf délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM),

CONSIDERANT que peuvent être désignés des élus communautaires ou tout conseiller municipal d'une commune membre (Estibeaux, Gaas, Mimbaste, Mouscardès, Ossages, Pouillon, Tilh, Misson, et Habas).

CONSIDERANT la démission de Monsieur Guillaume ROHMANN (Mouscardès) et la candidature de Monsieur Michel CRABOS en qualité de titulaire et Gilles LAFARGUE en qualité de suppléant

CONSIDERANT la démission de Monsieur Arnaud LERICQ (Tilh) et la candidature de Monsieur Henri LALANNE



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **DÉSIGNE** neuf membres titulaires et neuf membres suppléants pour représenter la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM), comme suit :

Titulaires	Suppléants
Nathalie LESLUYES	Céline CASTETS
Gilles LAHITTE	Jacques BOURRETERE
Olivier MORANCY	André LESCOASTREYRES
Gilles LASCOSTE	Nolwenn ARAUJOO
Régis LESGOURGUES	Thierry CONDOM
Damien DELAVOIE	Didier LAHITTE
Thierry CALOONE	Béatrice CLOUP
Michel CRABOS	Gilles LAFARGUE
Annie LAGELOUZE	Henri LALANNE

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

